



# Plan Climat Air Energie Territorial

## **PRISE EN COMPTE DES AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES**





PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE  
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE



Direction Régionale de l'Environnement, de  
l'Aménagement et du Logement

Nantes, le - 1 OCT. 2019

Mission Energie et Changement Climatique

Affaire suivie par : Agnès LEVEL  
Tél. 02 72 74 73 47  
Courriel : [agnes.level@developpement-durable.gouv.fr](mailto:agnes.level@developpement-durable.gouv.fr)  
Nos réf. : AL/MECC/2019.246

**Le Préfet de la région Pays de la Loire,  
préfet de la Loire-Atlantique**

à

**Monsieur le président  
de la communauté de communes Sud Estuaire**  
6, boulevard Dumesnildot - BP 3014  
44560 PAIMBOEUF

**Objet : Avis sur le projet de plan climat-air-énergie territorial (PCAET)**

Vous avez sollicité mon avis sur le projet de plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de la communauté de communes Sud Estuaire.

Ce projet a été construit dans une démarche coordonnée à l'échelle du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Retz intégrant les enjeux de l'énergie et du climat entre les quatre intercommunalités qui le composent. Son élaboration a mobilisé les élus, les services de la collectivité et des acteurs du territoire.

Le dossier présenté traduit une avancée certaine et marque votre engagement dans une stratégie de transition énergétique. Il comporte un diagnostic, une stratégie, un programme d'actions et une évaluation environnementale stratégique, présentés de manière didactique et détaillée.

Votre territoire concentre des enjeux liés au réchauffement climatique et à la qualité de l'air par ses spécificités : la rénovation énergétique des logements, la mobilité, l'adaptation au changement climatique (notamment l'élévation du niveau de la mer) et l'importance du secteur agricole.

Votre démarche prospective à 2050 établit cependant des objectifs significativement en deçà des objectifs nationaux visant la neutralité carbone, traduits dans le projet de Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC). Je ne peux que vous encourager à approfondir les leviers ci-dessous qui devraient vous permettre de les améliorer :

- le renforcement de vos actions pour développer les énergies renouvelables avec une mobilisation plus intense du potentiel disponible sur votre territoire (photovoltaïque, méthanisation et bois-énergie).
- le renforcement de votre politique de mobilité dans le cadre de l'élaboration du plan global de déplacements inscrit dans vos actions. Des actions devront y être étudiées en faveur du covoiturage, en particulier pour les trajets domicile-travail. En effet, l'accroissement du taux d'occupation des véhicules revêt un caractère décisif pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie par les transports routiers.

De même, le développement des modes doux, en particulier l'usage du vélo, devrait être envisagé pour tout le territoire de votre intercommunalité afin de favoriser des reports modaux pour les déplacements domicile-travail.

- le renforcement de vos objectifs de rénovation thermique dans les secteurs résidentiel et tertiaire. Pour le secteur résidentiel, une action de lutte contre la précarité énergétique pourrait être mise en œuvre avec l'appui du PETR. Il est à noter que la précarité énergétique des ménages est liée aux charges de mobilité et aux charges de chauffage, les deux se conjuguant le plus souvent.
- le développement d'actions complémentaires dédiées à la lutte contre l'étalement urbain notamment pour l'urbanisation en proximité du littoral et l'aménagement de zones d'activités ou de loisirs.

Le document remis devra par ailleurs être complété afin de répondre pleinement aux exigences du code de l'environnement relatives au plan climat air énergie territorial. En particulier, les éléments répertoriés ci-dessous devront faire l'objet d'améliorations :

- une évaluation de l'impact des actions est nécessaire afin de vérifier l'adéquation du plan d'actions aux objectifs du territoire.
- un dispositif de suivi et d'évaluation doit être présenté et contenir des indicateurs pour permettre à la communauté de communes un pilotage adapté du programme d'actions. La gouvernance et le pilotage du PCAET, identifiés comme objectifs transverses, doivent être déclinés dans votre stratégie et votre programme d'actions.

Après l'approbation du PCAET complété, la communauté de communes deviendra coordinatrice de la transition énergétique pour son territoire. La concertation, qui a généré la mobilisation d'acteurs du territoire et l'implication des services de la collectivité, devra être maintenue et étendue à la participation du public. Ces initiatives constituent un levier essentiel pour dépasser les objectifs que vous vous êtes fixés, à travers l'association de l'ensemble de vos partenaires.

Conformément aux dispositions prévues par le code de l'environnement, le PCAET devra faire l'objet d'un rapport d'évaluation mis à la disposition du public après trois ans d'application.

Mes services (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire et direction départementale des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique), se tiennent à votre disposition pour tout complément sur ce dossier.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général aux affaires régionales

Jean Christophe BOURSIN



Copie : Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique  
Monsieur le sous-préfet de Saint-Nazaire



# DREAL PAYS DE LA LOIRE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

## PCAET

publié le 14 août 2019 (modifié le 4 novembre 2019)

**Arthon-en-Retz, La Bernerie-en-Retz, Chauvé, Cheix-en-Retz, Chéméré, Les Moutiers-en-Retz, LaPlaine-sur-Mer, Pornic, Port-Saint-Père, Préfailles, Rouans, Sainte-Pazanne, Saint-Hilaire-de-Chaléons, Saint-Michel-Chef-Chef et Vue**

Élaboration du PCAET de Pornic Agglo

*Pas d'observation émise par l'Autorité environnementale dans le délai réglementaire échu le 12 octobre 2019*

**Besné, La Chapelle-des-Marais, Donges, Montoir-de-Bretagne, Pornichet, Saint-André-des-Eaux, Saint-Joachim, Saint-Malo-de-Guersac, Saint-Nazaire et Trignac**

Élaboration du PCAET de la Carene - La Carene

[Avis signé le 13 août 2019](#) (format pdf - 809.7 ko - 14/08/2019)

**Le Bignon, La Chevrolière, Geneston, La Limouzinière, Pont-Saint-Martin, Saint-Colomban, Saint-Lumine-de-Coutais, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu**

Élaboration du PCAET de la communauté de commune de Grand-Lieu - CC de Grand Lieu

[Avis signé le 25 octobre 2019](#) (format pdf - 258.8 ko - 29/10/2019)

**Casson, Fay-de-Bretagne, Grandchamps-des-Fontaines, Héric, Nort-sur-Erdre, Notre-Dame-des-Landes, Petit-Mars, Saint-Mars-du-Désert, Sucé-sur-Erdre, Les Touches, Treillières et Vigneux-de-Bretagne**

Élaboration du PCAET - Communauté de communes Erdre & Gesvres

*Pas d'observation émise par l'Autorité environnementale dans le délai réglementaire échu le 27 septembre 2019*

**Corcoué-sur-Logne, Legé, Machecoul-Saint-Même, La Marne, Paulx, Saint-Étienne-de-Mer-Morte, Saint-Mars-de-Coutais, Touvois et Villeneuve-en-Retz**

Élaboration du PCAET - Communauté de communes Sud Retz Atlantique

*Pas d'observation émise par l'Autorité environnementale dans le délai réglementaire échu le 16 octobre 2019*

**Corsept, Frossay, Paimboeuf, Saint-Brevin-les-Pins, Saint-Père-en-Retz et Saint-Viaud**

Élaboration du PCAET - Communauté de communes Sud Estuaire

*Pas d'observation émise par l'Autorité environnementale dans le délai réglementaire échu le 2 novembre 2019*

© DREAL des Pays de la Loire

Imprimé le : 06/11/2019 03:06:58

Adresse de cette page : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/pcaet-a4648.html>

**REPONSE DE LA CCSE AUX AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES**

Organisme ayant formulé l'avis	Extrait de l'avis	Pièce du PCAET concerné	Réponse à l'avis par la Communauté de Communes Sud Estuaire
préfet de la Loire-Atlantique	<i>Votre démarche prospective à 2050 établit cependant des objectifs significativement en deçà des objectifs nationaux visant la neutralité carbone, traduits dans le projet de Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).</i>	CCSE_Livrable_Strategie - V1.pdf	Le choix a été fait par les élus de fixer des objectifs réalistes qui semblent atteignables pour ce premier PCAET afin d'éviter le risque de découragement face à des enjeux trop importants. Ces objectifs pourront être revus lors des prochains plans climat une fois les premières actions réalisées.
préfet de la Loire-Atlantique	<i>Je ne peux que vous encourager à approfondir [...] le renforcement de vos actions pour développer les énergies renouvelables avec une mobilisation plus intense du potentiel disponible sur votre territoire (photovoltaïque, méthanisation et bois-énergie).</i>	190711-Fiches actions.pdf	Plusieurs actions concernent le développement des énergies renouvelables sur le territoire, et notamment 4 sur le photovoltaïque, 2 sur la géothermie et 2 sur la méthanisation. Ces actions ont été approfondies et détaillées. Nouvelle action créée : accompagner les entreprises dans la mobilisation des surfaces de leur toiture pour le photovoltaïque Concernant le bois énergie, il a été fait le choix de ne pas retenir d'objectif stratégique ou d'actions spécifique sur cette filière pour ce premier PCAET au regard du faible potentiel du territoire par rapport à sa consommation actuelle.
préfet de la Loire-Atlantique	<i>Je ne peux que vous encourager à approfondir [...] le renforcement de votre politique de mobilité dans le cadre de l'élaboration du plan global de déplacements inscrit dans vos actions. Des actions devront y être étudiées en faveur du covoiturage, en particulier pour les trajets domicile-travail. [...] De même, le développement des modes doux, en particulier l'usage du vélo, devrait être envisagé pour tout le territoire de votre intercommunalité afin de favoriser des reports modaux pour les déplacements domicile-travail.</i>	190711-Fiches actions.pdf	L'action 1.2.2. Mettre en œuvre le Schéma Directeur des Modes Doux sera reformulée dans son contenu, en reprenant des éléments du schéma directeur et en indiquant les actions déjà engagées (Corsept) et celles à venir (Frossay notamment) ainsi que le budget alloué. Nouvelle action proposée sur le co-voiturage : adhésion à la plateforme Ouestgo
préfet de la Loire-Atlantique	<i>Je ne peux que vous encourager à approfondir [...] le renforcement de vos objectifs de rénovation thermique dans les secteurs résidentiel et tertiaire. Pour le secteur résidentiel, une action de lutte contre la précarité énergétique pourrait être mise en œuvre avec l'appui du PETR. Il est à noter que la précarité énergétique des ménages est liée aux charges de mobilité et aux charges de chauffage, les deux se conjuguant le plus souvent.</i>	190711-Fiches actions.pdf	Inscrire une action spécifique sur le PIG Habiter mieux en lien avec le PETR (action en cours)
préfet de la Loire-Atlantique	<i>Je ne peux que vous encourager à approfondir [...] le développement d'actions complémentaires dédiées à la lutte contre l'étalement urbain notamment pour l'urbanisation en proximité du littoral et l'aménagement de zones d'activités ou de loisirs.</i>	190711-Fiches actions.pdf	L'évaluation du SCOT (2019) a montré que la CCSE, avait une consommation de 11 hectares par an sur la période 2012-2017, soit 8 hectares de moins que ce que le plafond du SCOT autorise pour l'espace résidentiel et mixte. Autrement dit, la CCSE dépasse l'objectif de diminution de 30% de la consommation d'espace prévue par le SCOT, en outre sur la période 2012-2017, le nombre de logements/ha pour la CCSE est de 21 contre 11 sur la période 2004-2009. Les mêmes dynamiques s'observent pour la consommation d'espace dédié aux zones d'activités. Toutefois, l'action 2.5.2. sur l'étalement urbain sera précisée en indiquant un élément d'étape en lien avec l'élaboration des PLU, qui relève de la compétence de la CCSE
préfet de la Loire-Atlantique	<i>une évaluation de l'impact des actions est nécessaire afin de vérifier l'adéquation du plan d'actions aux objectifs du territoire</i>	190711-Fiches actions.pdf	A compléter pour chaque action
préfet de la Loire-Atlantique	<i>un dispositif de suivi et d'évaluation doit être présenté et contenir des indicateurs pour faciliter le pilotage du programme d'actions par la communauté d'agglomération</i>	CCSE_Livrable_Programme d'actions-V1.pdf	Intégrer le dispositif de suivi proposé par le bureau d'études (tableau excel reprenant l'ensemble des actions et leurs indicateurs de suivi + moyens humains et financiers affectés à chaque action)
Autorité Environnementale	Pas d'avis dans le délai réglementaire		
Région des Pays de la Loire	Pas d'avis dans le délai réglementaire		